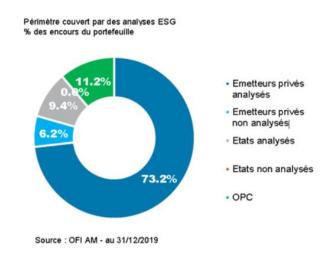
Communication sur l'analyse extra-financière des actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances

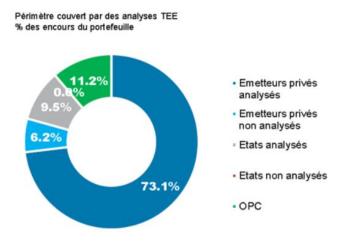
Publié au journal officiel, le 31 décembre 2015, l'article 173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose aux investisseurs institutionnels, tels que la Mutuelle de Poitiers Assurances, de communiquer des informations sur leur gestion des risques climatiques et sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. La Mutuelle de Poitiers a publié dans son Rapport Annuel 2019 sa Charte d'investisseur responsable (cf. page 21 de ce rapport sur notre site internet et exposée ci-dessous). La Mutuelle de Poitiers a effectué cette année, en 2020, une revue extra-financière d'une partie de ses actifs vue au 31 décembre 2019. Cette revue a permis d'une part d'évaluer le niveau de performance ESG des émetteurs et leur niveau d'exposition aux controverses et d'autre part d'effectuer une analyse sur l'empreinte carbone de nos actifs.

Le périmètre d'analyse inclut nos investissements en direct et via les mandats de gestion sur les actions et les obligations et n'intègre pas les OPCVM, les fonds non cotés et les actifs immobiliers. Ainsi le périmètre d'analyse porte sur 63 % de nos placements en valeur de réalisation au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, le périmètre couvert par l'analyse ESG est réparti de la façon suivante :



Au 31 décembre 2019, le périmètre couvert par l'analyse Transition Energétique et Ecologique (carbone) est réparti de la façon suivante :



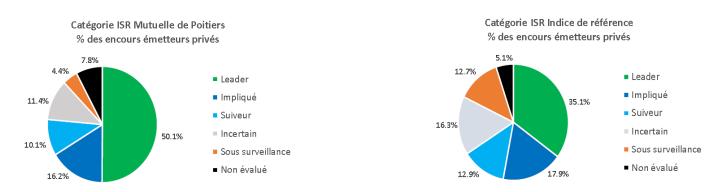
• L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des émetteurs privés

L'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. Cette analyse permet d'attribuer une notation à chaque émetteur. Selon leur niveau de performance ESG, une catégorie ISR¹ est ensuite affectée à chaque émetteur.



Source: OFI Asset Management

Nous présentons ci-dessous les résultats de l'analyse ESG des émetteurs privés.



Source: OFI Asset Management

La proportion d'émetteurs privés du portefeuille en catégorie ISR « leader » ou « impliqué » est de 66.3 % pour le portefeuille de la Mutuelle de Poitiers contre 53 % pour l'indice de référence². La proportion d'émetteurs privés en catégorie ISR « sous surveillance » est de 4.4 % pour la Mutuelle de Poitiers contre 12.7 % pour l'indice de référence.

En conclusion, cette analyse ESG fait ressortir une meilleure prise en compte des critères ESG pour les émetteurs privés du portefeuille de placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances en comparaison à notre indice de référence.

² L'indice de référence est le BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index qui est un indice répliquant la performance des obligations émises par les entreprises, en euro et de catégorie Investment Grade.



¹ ISR: Investissement Socialement Responsable

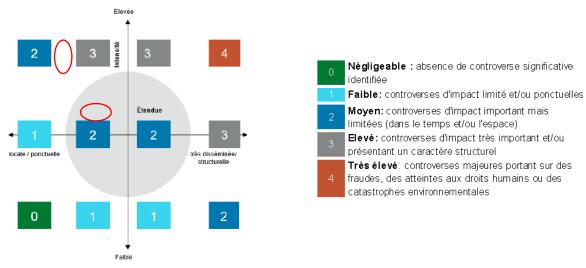
• L'analyse des controverses ESG des émetteurs privés

Le terme de « controverse ESG » désigne tout débat qui survient entre une ou plusieurs entreprises et l'une au moins de leurs parties prenantes concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

L'analyse des controverses est réalisée au regard des principales conventions internationales, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et du pacte mondial de l'ONU.

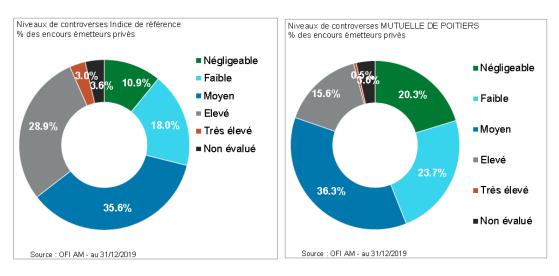
L'analyse des controverses fait partie intégrante du processus d'analyse ESG en permettant de confronter les déclarations et les engagements de l'entreprise à ses pratiques volontaires ou accidentelles.

Les controverses ESG portant sur des émetteurs en portefeuille sont qualifiés selon cinq niveaux :



Source: OFI Asset Management

A fin décembre 2019, la répartition selon le niveau de controverses était la suivante pour les émetteurs privés du portefeuille de la Mutuelle de Poitiers et pour l'indice de référence.



En conclusion, 0.5 % des émetteurs privés du portefeuille de la Mutuelle de Poitiers ont un niveau de controverse « très élevé » et 15.6 % « élevé ». En comparaison, 3 % des émetteurs de l'indice de référence

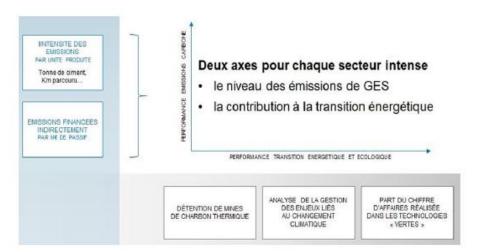


ont un niveau de controverse « très élevé » et 28.9 % « élevé ». Le portefeuille de la Mutuelle de Poitiers est moins exposé à des problématiques de controverses en comparaison à son indice de référence.

• L'analyse changement climatique des émetteurs privés

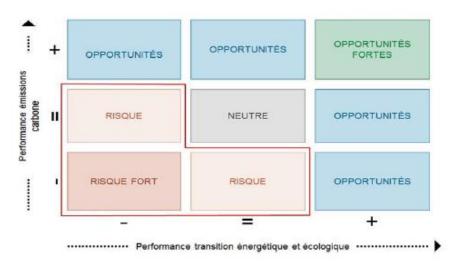
L'analyse changement climatique est réalisée selon deux axes (les émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux activités de l'entreprise et l'implication de l'entreprise dans la transition énergétique et écologique).

Cette analyse se concentre sur les émetteurs des secteurs d'activité les plus intenses en émissions carbone (Automobile, Chimie, Matériaux de construction, Pétrole et Gaz, Services aux collectivités...).



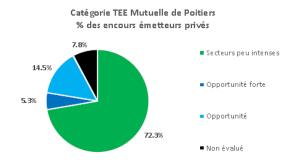
Source : OFI Asset Management

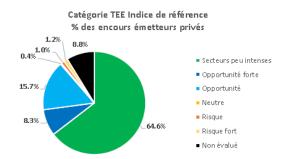
Selon la performance des émetteurs sur les deux critères évalués pour l'analyse changement climatique (performance émissions carbone et performance transition énergétique et écologique), nous affectons une catégorie à chaque émetteur.



Source : OFI Asset Management

La répartition par catégorie Transition Energétique et Ecologique (TEE) des émetteurs privés du portefeuille de la Mutuelle de Poitiers, par rapport à l'indice de référence, était la suivante au 31 décembre 2019 :





Source: OFI Asset Management

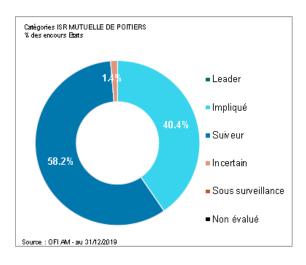
L'analyse des émetteurs privés au regard de la problématique du changement climatique montre que le portefeuille de la Mutuelle de Poitiers n'est pas exposé aux catégories TEE « risque » ou « risque fort ». De plus, 72.3 % du portefeuille porte sur des secteurs peu intenses comparé à un niveau de 64.6 % pour l'indice de référence. Cette analyse fait ressortir une meilleure performance de notre portefeuille de placements en comparaison à son indice de référence sur l'analyse changement climatique.

• L'analyse ESG et changement climatique des émetteurs publics

Des critères ESG sont retenus pour les Etats concernant la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre (évaluer la capacité des Etats à limiter son empreinte carbone ainsi que sa capacité à limiter son empreinte énergétique) et la maîtrise des risques liés à la transition bas carbone (développement de filières vertes).

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque Etat pour l'ensemble des critères ESG ainsi que sur l'évolution de ces résultats. Cette analyse se traduit par une notation de chaque Etat et une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque Etat.

La répartition par catégorie ISR des émetteurs publics du portefeuille de la Mutuelle de Poitiers était la suivante au 31 décembre 2019 :

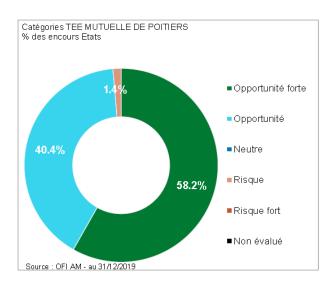


En conclusion, les émetteurs publics du portefeuille de la Mutuelle de Poitiers sont présents dans les catégories « Impliqué » pour 40.4 % et « Suiveur » pour 58.2 % ce qui traduit une bonne performance sur la prise en compte des critères ESG par ces émetteurs.

L'analyse changement climatique des émetteurs publics est réalisée selon deux axes :

- ✓ L'intensité carbone mesurée à partir des émissions de Co2/PIB,
- ✓ La transition énergétique et écologique mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

A fin décembre 2019, la répartition des encours des émetteurs publics du portefeuille de la Mutuelle de Poitiers par catégorie TEE est la suivante :



Les émetteurs publics du portefeuille de la Mutuelle de Poitiers sont présents pour 40.4 % dans la catégorie « Opportunité » et pour 58.2 % dans la catégorie « opportunité forte » ce qui traduit une bonne performance sur les deux critères de l'analyse changement climatique (performance émissions carbone et performance transition énergétique et écologique).

Conclusion de l'analyse extra-financière des actifs de la Mutuelle de Poitiers au 31/12/2019

L'analyse effectuée en 2020 porte sur 63 % du total de nos placements financiers vus au 31 décembre 2019. Cette analyse met en avant une bonne performance du portefeuille des placements financiers de la Mutuelle de Poitiers Assurances sur la prise en compte des critères ESG, du risque de controverse des émetteurs et également sur la sensibilité au changement climatique de façon générale mais aussi en comparaison à un indice de référence.

Forte de ses valeurs, de ses convictions et de ses engagements en matière d'investissement responsable, la Mutuelle de Poitiers, par les résultats de son analyse extra-financière, démontre son implication dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Charte d'Investisseur Responsable

Dans l'exercice de son activité d'assureur, la Mutuelle de Poitiers est guidée par sa mission de protection des personnes et des biens. Les valeurs d'esprit mutualiste, de bienveillance, de proximité, de convivialité, de dynamisme et de professionnalisme se vivent dans chacune des actions de notre travail quotidien et s'inscrivent dans une vision de développement durable. Ce contexte fait de la Mutuelle de Poitiers un investisseur à long terme qui pilote sa gestion, notamment financière, de façon responsable pour une performance durable de ses actifs et qui tient compte des risques financiers mais aussi extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Ainsi, l'objectif de la présente "Charte d'investisseur responsable" est de définir nos convictions et nos engagements en matière d'investissement éthique et responsable afin de répondre aux exigences réglementaires (article 173 de la loi d'août 2015 sur la Transition énergétique).



Nos convictions

Nous considérons que la prise en compte des éléments ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) contribue à une meilleure évaluation des risques et opportunités associés aux investissements, quel que soit le type d'actif.

Nous intégrons dans notre politique d'investissement le risque associé au changement climatique pour préserver la performance future de nos actifs.

En cohérence avec notre manière de conduire nos activités, nous croyons en la pertinence d'une approche progressive et intelligible dans l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux dans notre politique d'investissement.

Nos engagements

Nos convictions se traduisent en plusieurs principes d'investissement :

Le premier relève de l'éthique de la Mutuelle de Poitiers qui s'interdit, selon notre politique d'exclusion, d'investir dans toute entreprise :

- impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.
- dont l'activité principale serait en lien avec le tabac, les jeux d'argent ou la pornographie.

Le second est celui de tenir compte progressivement des politiques et pratiques ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons. Cette approche d'intégration s'appuiera sur le principe de "Best effort" qui consistera à identifier les entreprises présentant un niveau de maturité en matière d'ESG relativement moins élevé, permettant de les inciter progressivement à s'améliorer.

Le troisième est celui de l'engagement à suivre et, dans la mesure du possible, à réduire l'impact carbone de nos investissements.

Le pérlmètre de notre charte

Tous nos actifs sont concernés par la politique d'exclusion.

La prise en compte de la politique ESG et de l'empreinte carbone de nos investissements sera d'abord réalisée sur les actions puis les obligations détenues en direct, avec d'ores et déjà, une forte sensibilisation auprès des gestionnaires de nos fonds.

La Gouvernance de la politique d'investissement responsable et sa communication

La Direction Générale de la Mutuelle de Poitiers en lien avec la Direction Financière et des Risques présente au moins annuellement la charte d'investisseur responsable, ses engagements en matière ESG, leur mise en œuvre et leur suivi lors d'une séance du Conseil d'Administration.

Elle fait le bilan des engagements pris et le suivi de ses investissements, avec une sensibilisation auprès des Administrateurs et des salariés de la Mutuelle de Poitiers sur les enjeux ESG.

Chaque année le Conseil d'Administration approuve et valide la charte d'investisseur responsable de la Mutuelle de Poitiers et la Direction Financière et des Risques en assure le déploiement et le suivi.

